



Mandat de protection future

Par **Pig**, le **27/04/2019** à **03:00**

Bonjour , ma question est , si la personne qui commence a perdre la memoire ,qui s'oppose a cette protection , que deux des enfants sur trois car ce dernier n est pas au courant car pas nommé dans ce mandat car fait en catimini et pas été prevenu par ses aînés ,mais a été prévenue malgré tout par le parent qui risque d'être mis sous tutelle ,par pression en voulant lui faire signer ce mandat coûte que coûte ,l'enfant mis de côté peut il si son parent signe par force a faire appel pour que le tuteur soit externe à la famille ,?

je vous remercie de l intérêt que vous porterez à ma question ,

Ps le notaire avait il le droit de soustraire un droit de regard à un des enfants .?

Cordialement